Profils d'accès autorisés en établissement	Permet de consulter les domaines cliniques du DSQ							
⚠ **Les intervenants membres d'un ordre professionnel** peuvent se voir accorder que le profil d'accès associé à leur statut d'enregistrement à leur ordre professionnel. Selon les dispositions de la LPCRS, seuls les intervenants de votre contexte organisationnel, énumérés ci-dessous, peuvent accéder aux renseignements des domaines cliniques du DSQ.	Usagers 	Médicaments 	Laboratoire 	Imagerie 	Sommaire Hospitalisation 	**SGOÉM*** **C : Consulter** **A : Alimenter** **R : Récupérer**		
MEMBRES D'UN ORDRE PROFESSIONNEL						**C**	**A**	**R**
Biochimiste	X	X	X		X			
Dentiste	X	X	X	X	X	X	X	
Diététiste / Nutritionniste	X	X	X	X	X			
Ergothérapeute	X	X	X	X	X	X		
Infirmier(ère)	X	X	X	X	X	V	V	
Infirmier(ère) auxiliaire	X	X	X	X	X			
Inhalothérapeute	X	X	X	X	X			
Médecin	X	X	X	X	X	X	X	
Personne autorisée par le Collège des médecins ℹ Médecin étranger (Numéro de permis débutant par AS)	X	X	X	X	X	X	X	
Pharmacien(ne)	X	X	X	X	X	X	X	X
Physiothérapeute	X	X	X	X	X	X		
Sage-femme	X	X	X	X	X	X	X	
Stagiaire du Collège des médecins ℹ Résident (Numéro de permis débutant par R)	X	X	X	X	X	X	X	
Technologiste médical	X		X					
Technologue en imagerie médicale	X	X	X	X	X			
Technologue en radio-oncologie	X	X	X	X	X			
Technologue en électrophysiologie médicale	X	X	X	X	X			
Thérapeute en réadaptation physique	X	X	X	X	X	X		
Travailleur social	X	X			X	X		
NON-MEMBRES D'UN ORDRE PROFESSIONNEL						**SGOÉM**		
Archiviste médical	X	X	X	X	X			
Microbiologiste	X	X	X		X			
Résident(e) en pharmacie	X	X	X	X	X	X	X	X
Soutien technique au médecin	X	X	X	X	X			
Soutien technique au médecin – Accès restreint	X		X	X				
Soutien technique au médecin – Accueil	X							
Soutien technique en pharmacie (Catégorie 1)	X	X	X	X	X	X		X
Soutien technique en pharmacie (Catégorie 2)	X	X				X		X
Stagiaire en pharmacie	X	X	X	X	X	X	X	X
Technologue en laboratoire	X		X					

L'information de couleur ***ORANGE*** représente les ordres professionnels et les domaines cliniques nouvellement autorisés.

V : Autorisation d'accès octroyée en fonction de statuts particuliers reliés à l'inscription du membre auprès de son ordre professionnel.

***SGOÉM :** Système de gestion des ordonnances électroniques de médicaments.

NOTES

Plusieurs organismes : Un intervenant qui travaille dans plus d'un organisme peut utiliser son dispositif partout où il exerce sa profession.